

**Avenant n°1
de prolongation de la convention 2021
de mise à disposition de service
d'entretien de la plage engazonnée et
de la réserve foncière de la piscine Aqua'Melle, par la ville de Melle**

Entre

La Communauté de communes Mellois en Poitou représentée par le Président, M. Fabrice MICHELET, d'une part,

Et

La ville de Melle représentée par son Maire, M. Sylvain GRIFFAULT, d'autre part, dûment habilité par délibération n° du

Vu la convention 2021 de mise à disposition de service d'entretien 2021 de la plage engazonnée et de la réserve foncière de la piscine Aqua'Melle par la ville de Melle,

Considérant la nécessité de prolonger la convention dans l'attente de la mise en œuvre de la convention-cadre à intervenir,

Article unique

La convention visée est prolongée jusqu'au 31 août 2022.

L'ensemble des autres dispositions s'appliquent dans les mêmes termes.

À Melle, le 2022

Le Président de la communauté
de communes Mellois en Poitou,

Le Maire de la ville de Melle

Fabrice MICHELET

Sylvain GRIFFAULT